

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : six juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 12

Procurations : M. Thomas PEYROT donne pouvoir à M Alain DURIS
M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Thomas PEYROT M. Alan DUVAL

Secrétaire de séance : M. Alain DURIS

OBJET : PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL ;

La portion de chemin rural n°84, section **ZB**, lieu-dit « La Berthe » situé à Saint-Auvent, pour une surface de 727 m² n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité,

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **De procéder** à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de servitude, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.
- **D'approuver** que tous les frais afférant à ce dossier soient à la charge de L'acquéreur exceptés les vacations et remboursements de frais du commissaire enquêteur qui resteront à la charge de la commune.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait à Saint-Auvent, le 18 juin 2024.

Bruno GRANCOING,



